

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BULLETIN

*. Dans le dernier bulletin je n'ai fait que mentionner le décès des patriarches des Indes Occidentales et de Venise ainsi que quelques autres évènements importants. Je reviens aujourd'hui sur quelques uns de ces évènements.

.

*. Le cardinal Michel Paya y Rico, archevêque de Tolède, mort dernièrement, est né à Bernejama, province de Valence, le 20 décembre 1811. Il enseigna avec un succès marqué la métaphysique, les mathématiques et la théologie dogmatique. Il fut nommé évêque de Cuença en 1858 et c'est à ce titre qu'il prit part au concile du Vatican. Il devint archevêque de Compostelle en 1874, fut créé cardinal en 1877 et nommé archevêque de Tolède en 1886. L'archevêque de Tolède porte le titre de Patriarche des Indes Occidentales.

Le cardinal Paya y Rico était un savant et un orateur.

.

*. Si la mort du cardinal Paya y Rico est une grande perte pour l'église d'Espagne, la mort du cardinal Agostini n'en est pas une moins grande pour l'église d'Italie.

Mgr Dominique Agostini est né à Trévise le 31 mai 1825. Après son ordination il fut professeur au séminaire de Trévise, provicaire général et chanoine archiprêtre de sa ville natale. Le pape Pie IX le nomma évêque de Chioggia en 1871 et patriarche de Venise en 1877, et le pape Léon XII le créa cardinal en 1882.

La vie du cardinal Agostini s'est écoulée dans l'étude et la pratique de toutes les vertus et des devoirs de sa charge. Au confessional, dans la chaire, au chevet des malades, il montrait le même zèle et le même dévouement.

« La longue vie sacerdotale si exemplaire, l'épiscopat et le patriarcat si mémorables du cardinal Agostini sont de glorieux titres qui lui survivront, car il y a apporté, avec l'éclat de sa doctrine et les lumières de son expérience épiscopale, le zèle et le dévouement dont la pourpre romaine est le symbole. (*L'Univers.*)

.

*. La mort du révérend Père Auderiédy, général des Jésuites, est une perte bien sensible et bien douloureuse pour l'illustre compagnie de Jésus. Ce savant religieux a succombé à Rome, le 18 janvier, à une attaque de cette terrible maladie, qui fait tant de victimes cette année.

Le père Anderlédy est né en Suisse le 3 juin 1819 et il entra dans la compagnie de Jésus en 1838. Il a étudié en Suisse, à Rome et aux États-Unis. Il a occupé dans son ordre un grand nombre de positions importantes, et il est enfin parvenu au poste éminent de général à la mort du R. P. Berckx, de sainte et vénérée mémoire.

Doué de talents transcendants, le père Anderlédy s'est acquis une immense réputation comme orateur, théologien, linguiste, administrateur et diplomate. Il a été l'un des généraux les plus éminents de cet ordre qui a donné à l'église tant de saints et de savants. Il a continué les traditions des généraux, ses illustres prédécesseurs, et sous son généralat la compagnie n'a pas dégénéré. Au contraire, elle s'est toujours maintenue ferme aux postes les plus avancés pour la défense de l'église et de l'ordre social. J'en vois la preuve la plus convainquante dans le redoublement de haine que lui portent les impiés et les laïciseurs.

* * *

* * La mort a fait tant de victimes, depuis quelque temps, parmi les savants et les dignitaires ecclésiastiques, et les hommes éminents de la société civile, qu'il est impossible au chroniqueur de les mentionner toutes,

Je mentionnerai cependant celle de Mgr Marango, archevêque latin d'Athènes et délégué apostolique du St-Siège pour la Grèce.

Mgr Marango a été frappé de mort subite à Smyrne vers le milieu de décembre dernier. Il est né à Syra le 31 mars 1833. Il fut élève de la Propagande.

Nommé en 1865 évêque de Troade *in partibus* il assista au concile du Vatican où il travailla avec une ardeur incomparable à la proclamation du dogme de l'infailibilité. Il fut nommé archevêque d'Athènes en 1875. Il occupa le siège de St-Denis l'Aréopagite avec tant de distinction qu'il s'acquit une immense popularité et l'estime de tous. On en a eu la preuve lors de ses funérailles qui ont eu lieu le 24 décembre. Quoiqu'elles aient eu lieu dans une ville schismatique, le nombre des assistants a été prodigieux.

Un correspondant écrit qu' " on remarquait dans l'assistance la cour, moins le roi qui est malade, tous les ministres, tous les ambassadeurs, l'Aréopage, le Parlement, des états-majors, etc., etc. Le cortège, bordé par quatre régiments de diverses armes, chacun avec musique, précédé et suivi de batteries de canon, a mis deux heures pour se rendre de la métropole au campo sancto.

" Cet hommage éclatant était bien dû à l'éminent défunt."

Mgr Marango était un ami dévoué du St-Siège et de la France, notre mère patrie, et c'est à ce double titre que je rends hommage à sa mémoire.

*. Dom Pedro II, empereur du Brésil, mort à Paris le 5 décembre 1891, est monté sur le trône du Brésil en 1831, son père, Dom Pedro I, ayant abdiqué en sa faveur. Le nouvel empereur n'avait alors que six ans.

Le commencement de son règne fut troublé par de nombreux soulèvements et des guerres civiles qui ne se terminèrent qu'en 1842. Les idées républicaines, longtemps contenues, redevinrent plus vivaces et enfin la révolution de 1889 proclama la république et la déchéance de l'empereur qui fut obligé de prendre le chemin de l'exil.

Dom Pedro fut un homme de bien et sa fin a été chrétienne. C'est à lui qu'est due en grande partie la suppression complète de l'esclavage au Brésil. Cette action humanitaire, inspirée par les plus nobles idées, lui attira les louanges du souverain Pontife. Sous son long règne le Brésil a fait d'immenses progrès dans la voie de la civilisation et du développement de ses ressources naturelles.

Dom Pedro a épousé la fille de François 1er, roi des deux Siciles. Il eut la douleur de la perdre quelque temps après la révolution qui les avait chassés du pays qu'ils aimaient tant, et au bonheur et à la prospérité duquel ils avaient voué leur existence. De leur mariage sont nées deux filles dont l'une leur survit, c'est la princesse Isabelle, épouse du comte d'Eu, l'un des fils du duc de Nemours et petit fils de Louis Philippe, roi des Français. Dans le cas d'une restauration impériale, c'est cette princesse qui monterait sur le trône du Brésil.

Depuis la chute de Dom Pedro la paix n'a pas régné au Brésil. Des soulèvements ont eu lieu sur plusieurs points de cet immense pays, et le premier président de la république, da Fonseca le *tyran*, a été forcé de résigner. Les dernières nouvelles annoncent encore d'autres soulèvements.

*. La persécution contre le clergé et les ordres religieux continue toujours en France avec acharnement. Les laïcisations d'écoles sont à l'ordre du jour. Le droit d'accroissement, cet inique impôt qui est un véritable vol légal, est toujours exigé des congrégations religieuses à chaque décès d'un de leurs membres; cet impôt finira par ruiner complètement les congrégations. Les prêtres qui ont le malheur de dénoncer les écoles athées sont privés de leur traitement. Il en est de même des évêques qui s'absentent de leurs diocèses sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du gouvernement. C'est ce qui est arrivé dernièrement à l'évêque de Carcassonne. Ayant, sans avoir demandé la permission du gouvernement, fait le voyage de Rome pour rendre compte au Souverain Pontife de l'administration de son diocèse, le ministre de la justice et des cultes lui a indignement retranché une partie de son traitement correspondant au nombre de jours

d'absence. Voici la lettre qu'il a écrite à l'évêque, Mgr Billiard, pour lui annoncer cette mesquinerie sans nom.

MINISTÈRE

Paris, le 29 décembre.

DE LA JUSTICE

ET DES CULTES

—
Direction des cultes

1er bureau

— Monsieur l'évêque,

J'ai l'honneur de vous adresser le mandat du quatrième trimestre de l'exercice 1891 du traitement qui vous est dû conformément à l'article 65 de la loi du 18 germinal an X.

Comme, au cours de ce trimestre, vous avez quitté votre diocèse pour vous rendre hors de France sans autorisation, j'ai dû, sous réserve de toutes autres observations, faire subir audit mandat une retenue correspondant au nombre de jours pendant lesquels vous avez enfreint l'article 20 de la même loi.

Agréé, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

Le garde des sceaux,

Ministre de la justice et des cultes,

A. FALLIÈRES.

Monsieur l'évêque de Carcassonne.

Ainsi, de toutes les manières et sous toutes les formes, les maîtres du jour, soutenus par leur majorité impie, trouvent le moyen d'assouvir leur haine contre l'église et la religion de l'immense majorité du peuple. Lois scolaires, lois militaires, lois de laïcisation, lois fiscales, tout est mis en œuvre pour parvenir au but satanique qui est la déchristianisation de la France.

“ Depuis vingt ans,” dit Monseigneur Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix,—dans une allocution prononcée le printemps dernier devant le cercle catholique de Toulon,—“ depuis vingt ans, la déclaration de guerre de Romains : *Le cléricanisme voilà l'ennemi*, est mise à exécution avec une infernale persévérance.

“ Le cléricanisme, c'est Jésus-Christ, c'est la religion catholique, c'est vous, c'est moi, ce sont vos fils et vos filles, vos serviteurs, vos ouvriers, qui vont à nos écoles, à nos réunions et dans nos églises.....

“ Le plan est habilement conçu et mené très-hypocritement. Un auteur, qui écrivait il y a déjà deux ans, avait compté deux cents lois, décrets ou arrêts dirigés contre les catholiques : une majorité compacte et indivisible, quand nous sommes sur le

“ tapis, est toujours debout pour égorger une de nos libertés ou
 “ décréter quelques iniquités nouvelles; nous sommes les enne-
 “ mis : on nous l'a déclaré cent fois, on nous le prouve tous les
 “ jours, on ne nous tiendra pour vaincus que lorsque nous serons
 “ exterminés comme catholiques. Le sanhédrin des loges l'a
 “ résolu : *Reus est mortis* : nous ne sommes pas en république,
 “ nous sommes en franc-maçonnerie.

“ On ne manque pas une occasion de nous faire du mal; c'est
 “ le mot d'ordre : nous sommes l'ennemi.”

“ Le cléricalisme, entendez catholicisme, c'est bien l'ennemi :
 “ vingt ans de tyranniques commentaires ne nous permettent pas
 “ d'en douter. On nous fait tout le mal possible : le plan est con-
 “ duit avec une habileté diabolique et une tenacité inexorable,
 “ sans conscience, sans remords; avez-vous jamais vu les Pilates
 “ modernes, plus endurcis e. plus impéniteuts que l'ancien, se
 “ laver même les mains ?”

Lorsque Mgr l'archevêque d'Aix prononçait ces paroles, il ne se
 doutait pas que quelques mois plus tard il serait lui-même l'une
 des victimes de la persécution.

.

*. Le nombre d'annulations d'élections fédérales est relative-
 ment énorme cette année. Il n'y en a jamais eu autant. Cette
 multiplicité d'annulations indique un triste état de choses, car
 toutes ces annulations ont la corruption pour cause. Malheureusement
 rien n'indique que cet état de choses doive cesser bientôt,
 car jusqu'à ce jour les peines portées par la loi et les mandements
 épiscopaux ont été impuissants à arrêter le mal.

Il est à regretter que les corrupteurs et acheteurs de consciences
 ne soient pas punis par l'emprisonnement et par la perte de
 leurs droits politiques pendant un temps considérable. Les élec-
 teurs, sans cœur et sans honneur, qui vendent leurs votes, de-
 vraient aussi subir les mêmes peines. Tant qu'on n'en viendra pas
 à ces mesures extrêmes, la corruption fera son œuvre néfaste.

.

*. L'honorable monsieur Abbott, le premier ministre de la
 Puissance, a reconstitué son cabinet de la manière suivante.

Premier ministre et président du conseil, l'honorable John
 Joseph Caldwell Abbott, C. R. D. C. L.

Ministre de la milice, l'honorable Mackenzie Bowell.

Ministre des postes, l'honorable Sir Adolphe Caron, K. C. M. G.

Ministre de l'agriculture, l'honorable John Carling.

Ministre du revenu de l'intérieur, l'honorable John Costigan.

Ministre sans portefeuille, l'honorable Frank Smith.

Ministre des douanes, l'honorable Joseph Adolphe Chapleau
 C. R. L. L. D.

Ministre de la justice, l'honorable Sir John Sparrow David Thompson, K. C. M. G. C. R.

Ministre des finances, l'honorable George Eulas Foster.

Ministre de la marine et des pêcheries, l'honorable Charles Hibbert Tupper, L. L. B. C. R.

Ministre des chemins de fer et canaux, l'honorable John Graham Haggart.

Ministre de l'intérieur, l'honorable Edgar Dewdney.

Ministre des travaux publics, l'honorable Joseph Aldéric Ouimet, L. L. B. C. R.

Secrétaire d'Etat, l'honorable James Colebrooke Patterson.

Il n'y a que deux nouveaux ministres, messieurs Ouimet, de la Province de Québec, et Patterson, de la Province d'Ontario.

* * *

* * Le Parlement fédéral est convoqué pour le 25 février courant. On annonce que la session sera courte. La principale mesure qui sera présentée aux chambres sera, paraît-il, la codification des lois criminelles.

* * *

* * La législature du Nouveau-Brunswick est aussi convoquée pour le 25 février.

Celle de la Nouvelle Écosse est convoquée pour le 3 de mars.

ALBY.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

(suite)

CONSTITUTION *DEI FILIUS*

CHAPITRE PREMIER

Distinction de Dieu et du monde.—Le panthéisme et ses formes.

La Sainte Eglise Catholique croit et confesse qu'il y a un seul vrai Dieu..... qui étant une substance spirituelle unique par nature, tout à fait simple et immuable, doit être déclaré distinct du monde en réalité et par son essence, bienheureux en lui-même et par lui-même et élevé indiciblement au-dessus de tout ce qui est et peut se concevoir en dehors de lui (chap. 1.)

Anathème à qui dirait que la substance ou l'essence de Dieu et de toutes choses est une et la même (can. 3).

Anathème à qui dirait que les choses finies, soit corporelles, soit spirituelles, ou que du moins, les spirituelles sont émanées de la substance divine ;

Ou que l'essence divine pa. la manifestation ou l'évolution d'elle-même devient toutes choses ;

Ou enfin que Dieu est l'être universel et indéfini qui en se déterminant constitue l'ensemble des choses et leur distinction en genres, en espèces et en individus (can. 4) (1).

La diversité de Dieu et du monde ressort suffisamment soit des attributs dont notre chapitre vient d'affirmer l'existence et qui constituent l'essence divine, l'éternité, l'immensité, l'incompréhensibilité et l'infinie perfection, soit de la création du monde dont il sera ensuite question.

Néanmoins le Concile a voulu définir expressément cette diversité. Il l'a même fait avec une insistence particulière ; car, après avoir défini positivement ce point dans son chapitre, il a tenu à condamner par deux canons l'erreur opposée et ses principales formes.

Cette erreur est le panthéisme, qui confond Dieu avec le monde.

Déjà en 1215, elle avait été frappée dans Amaury de Chartres par le quatrième Concile de Latran comme une folie plutôt que comme une hérésie ; mais elle avait relevé la tête et reprenait tant de vigueur qu'elle avait été inscrite au premier article du *Syllabus* parmi les erreurs les plus dangereuses de notre temps. Le Concile du Vatican jugea qu'il devait lui porter un nouveau coup et formuler aussi nettement que possible la doctrine catholique menacée.

Dans son chapitre, il indique les principales preuves de cette doctrine, puis la définit. Dans ses canons, il frappe le principe du panthéisme (canon 3), puis en condamne les principales formes (canon 4).

Nous allons suivre son texte ; mais à cause de leur connexité, nous unirons dans notre étude sa définition de la doctrine catholique et sa condamnation du principe du panthéisme. Nous considérerons donc successivement : 1^o les preuves de la distinction de Dieu et du monde ; 2^o la définition de cette distinction et la condamnation du principe panthéiste ; 3^o les diverses formes du panthéisme.

I. — PREUVES DE LA DISTINCTION DE DIEU ET DU MONDE.

Avant d'aborder ces preuves, il nous paraît utile de jeter un peu de lumière sur tout ce qui suivra en rappelant ce qu'on entend par les termes *être, essence et substance*.

(1) Sancta Catholica Apostolica Romana Ecclesia credit et confitetur unum esse Deum ... qui cum sit una singularis, simplex omnino et incommutabilis substantia spiritualis, prædicandus est re et essentia a mundo distinctus, in se et ex se beatissimus, et super omnia, quæ præter ipsum sunt et concipi possunt, ineffabiliter excelsus (cap. 1, de Deo rerum omnium Creatore).

Si quis dixerit, unam eandemque esse Dei et rerum omnium substantiam vel essentiam, anathema sit (*ibid.* can. 3).

Si quis dixerit, res finitas, tum corporeas tum spirituales, aut saltem spirituales, a divina substantia emanasse ;

Aut divinam essentiam sui manifestatione vel evolutione fieri omnia ;

Aut denique Deum esse ens universale seu indefinitum, quod sese determinando constituat rerum universitatem in genera, species et individua distinctam ; anathema sit. (*ibid.* can. 4).

L'être est ce qui existe ou peut exister. On étend même ce nom à tout ce qui peut être connu.

L'essence est, suivant saint Thomas (Opusc. de Ente et essentia), ce qui fait qu'un être est de telle espèce. C'est donc ce que l'entendement conçoit comme devant se trouver dans un être pour qu'il soit de telle espèce, ou ce qu'on exprime en définissant un être ; car on exprime dans les définitions ce qui est commun à tous les êtres du genre et de l'espèce qu'on définit. Ainsi l'essence de l'homme est d'être un animal raisonnable ; car c'est là ce qui se retrouve dans tous les hommes existants ou possibles, dans les enfants et les vieillards, dans les aveugles et les hommes sains : il faut être un animal raisonnable pour être homme.

La substance est l'opposé des accidents. L'essence des accidents exige d'après saint Thomas (iv sent. d. 12, q. 1. a. 1, sol. 1 ad 2), qu'ils existent en un autre sujet qu'eux-mêmes. La substance est donc (*ibid.* et de pot. q. 7, a. 4, ad 4) un être dont l'essence exige qu'il existe en lui-même et non dans un autre qui lui serve de support. Ainsi nous pouvons distinguer dans un nègre ses accidents et sa substance. Les accidents sont sa couleur, son poids, sa température : autant de choses, qui pour exister exigent un sujet qu'ils affectent et qui soit noir, pesant, chaud. Sa substance, c'est son âme et son corps, qui n'existent et ne peuvent exister en un autre sujet qu'en eux-mêmes.

Ces notions posées, abordons les preuves de la distinction de Dieu et du monde. Le Concile les formule en ces termes : *Deus étant une substance spirituelle unique de sa nature, tout à fait simple et immuable, cum sit una singularis, simplex omnino et incommutabilis substantia spiritualis.*

En disant que Dieu est une substance, le Concile ne prétend pas donner là une preuve qu'il est distinct du monde ; cette preuve ressortira des caractères de la substance divine qui vont être énumérés. Le qualificatif *spirituel*, appliqué la substance divine, en précise la nature, sans marquer non plus un caractère qui prouve sa séparation du monde ; car il y a dans le monde fini des substances spirituelles. Aussi ce qualificatif ne se trouvait-il pas dans la première rédaction du *schema* ; mais la députation de la foi, en regarda l'introduction comme indifférente. Elle fit remarquer en outre que la spiritualité de Dieu venait d'être énoncée équivalement, lorsqu'il avait été déclaré *infini en intelligence et en volonté.*

Le mot *una* employé par le Concile est-il invoqué ici comme exprimant à lui seul, un caractère distinctif de Dieu ? Il en serait ainsi, si ce mot était séparé des autres attributs de Dieu par une virgule, car en ce cas il serait présenté comme un attribut de Dieu. Cette virgule existait dans le *Schema* primitif ; mais elle fut supprimée dans le texte distribué pour la dernière lecture, aussi bien que dans le texte promulgué en session solennelle. On comprend, du reste, cette suppression ; car, si le mot *una* exprimait ici l'unicité divine, il y aurait une redondance inutile dans le terme *singularis* qui le suit et qui exprime la même chose,

ainsi que nous l'allons dire. Il faut donc ou bien voir dans le mot *una* un simple déterminatif, ou bien regarder comme exprimant, avec le mot *singularis* qui le complète, un même attribut de Dieu. C'est cette seconde interprétation qui nous paraît la plus vraie.

Les preuves invoquées par notre chapitre en faveur de la distinction de Dieu d'avec le monde se trouvent donc réduites à trois : son unicité par nature, *una singularis*, sa complète simplicité, *simplex omnino*, et son immutabilité, *incommutabilis*.

Ces preuves ne sont pas l'objet de la définition du Concile ; elles ne sont point par conséquent proposées ici à notre assentiment, comme des vérités de foi catholique. C'est donc comme preuves de la distinction de Dieu et du monde que nous allons les envisager.

1° Dieu est *unique par nature*. Nous traduisons ainsi les mots *una singularis*. Ces mots expriment qu'à la différence des natures finies, qui peuvent se multiplier en plusieurs individus de la même espèce, la nature divine ne saurait se réaliser qu'en un seul Dieu. Aucun être ne saurait par conséquent être Dieu, ni participer à la nature divine ; l'être qui est en Dieu diffère donc absolument de l'être qui est dans les créatures. Il s'en suit que l'unicité de Dieu le distingue nécessairement du monde. C'est pourquoi la députation de la foi demanda le maintien du mot *singularis* dans notre texte. Elle fit remarquer, d'ailleurs, que ce terme ne supposait pas que Dieu forme une espèce d'êtres : assertion qui serait fautive et contraire, comme nous l'allons voir, à la simplicité divine.

2° Dieu est *tout-à-fait simple*, *simplex omnino*. La simplicité consiste à n'être point composé de parties. Or il peut y avoir dans les êtres trois sortes de composition : — une composition *physique*, qui résulte de l'union de parties réellement distinctes l'une de l'autre ; — une composition *métaphysique*, qui résulte de ce qu'un être pourrait exister ou ne pas exister, ce qui fait qu'on distingue en lui l'existence et la puissance d'exister ; — enfin une composition *logique*, qui résulte de ce que l'essence d'un être renferme, d'une part des éléments qui lui sont communs avec d'autres êtres d'un même genre, et d'autre part des éléments qui sont les caractères propres de son essence, composition d'où il suit qu'on peut définir cet être en distinguant son genre et son espèce. Du moment que Dieu est *tout-à-fait simple*, il n'y a en lui ni composition *physique*, ni composition *métaphysique*, ni composition *logique*.

Il n'est pas, en effet, formé, comme les corps, de parties physiquement distinctes l'une de l'autre ; car, s'il était composé de parties physiquement distinctes, chacune de ces parties étant nécessaire et par suite infiniment parfaite et indépendante, constituerait à elle seule tout ce qui est requis pour la nature divine. Il n'est pas non plus le résultat de puissances mises en actes ; car son essence est d'être nécessairement, il lui répugne donc de rien renfermer qui pourrait ne pas être. Enfin il ne peut rien exister en lui qui le laisse entrer dans un genre et une espèce d'êtres ; car, outre qu'il est unique par nature, ainsi que nous venons de le remarquer, il n'est rien en lui qui puisse lui être

commun avec aucun être. Il n'est donc d'aucun genre, ni d'aucune espèce d'êtres. On ne saurait même dire qu'il forme un genre ou une espèce à part ; car cela supposerait qu'il y a en lui quelque chose qui peut se retrouver en d'autres êtres, ce qui est faux. Dieu est donc en dehors et au-dessus de toutes les espèces et de tous les genres d'êtres existants ou possibles.

Il faut conclure aussi de cette simplicité absolue qu'en lui, l'être, l'essence et la substance sont une seule et même chose.

Il s'en suit encore que Dieu ne peut avoir ni le même être, ni la même essence, ni la même substance que le monde. Cela résulte, du reste, aussi de ce qu'une partie des êtres qui composent le monde sont corporels et de ce qu'aucun être fini ne peut posséder la simplicité métaphysique, ni la simplicité logique qui sont l'apanage de Dieu.

3° *Dieu est immuable, incommutabilis.* Il ne change point et il est impossible qu'il change. C'est la conséquence de la nécessité de sa nature, qui exclut tout contingence et par suite toute possibilité de changement. Nouvelle preuve que Dieu est un être différent des êtres finis ; car dans les êtres finis il n'est rien qui soit absolument nécessaire, rien par conséquent qui ne change ou ne puisse changer.

L'unicité par nature, la simplicité complète et l'immuabilité sont donc des attributs qui prouvent que Dieu est nécessairement distinct du monde.

(A suivre).

J. M. A. VACANT,

Professeur au Grand-Séminaire de Nancy.

PRONES LITURGIQUES

TRENTE-UNIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

- I. Antienne appelée *Communion*.—II. Oraison appelée *Post-communion*.—
 III. *Ite missa est ; Deo gratias*.—Aux messes ordinaires.—Aux messes des fêtes.—Aux messes des morts.—IV. Additions faites à la messe : 1. *Placeat ;*
 2. *Benedicat vos, etc.* ; 3. Évangile de saint Jean.

SIXIÈME PARTIE.—DE L'ACTION DE GRÂCES

Nous voici parvenus, mes Frères, à la 6e et dernière partie de la messe, l'action de grâces.

I. Pendant que le prêtre aux messes basses, et le sous-diacre aux messes solennelles, remet le calice, le purificateur, la patène, le corporal et le voile dans l'ordre et l'état où ils étaient au commencement du sacrifice, on reporte le missel au côté de l'épître. Outre

les raisons symboliques de ce changement, une raison naturelle y oblige ; c'est qu'autrefois, plus encore qu'aujourd'hui, les ministres étaient occupés, du côté de l'évangile, à nettoyer les vases et à replier les linges sacrés.

Le prêtre passe donc au côté gauche de l'autel, et y récite la *Communion*. C'est une antienne que le chœur chantait jadis durant la communion des fidèles, avec un psaume destiné à louer, à bénir, Dieu ; et après chaque verset de ce psaume on répétait l'antienne. Le nombre des communicants ayant diminué, on a supprimé le psaume, et retenu seulement l'antienne, qui a reçu le nom de *Communion*, à cause de son objet primitif. Et cependant, encore aujourd'hui, dans nos grandes paroisses, quand les communions sont nombreuses, on exécute des motets, on chante des cantiques, des hymnes sacrées. Quoi de plus convenable que ces concerts pieux résonnant sous les voûtes saintes et célébrant la bonté miséricordieuse de Celui qui se donne si libéralement à ses amis ! Les banquets profanes, les festins des riches et des grands de la terre ne sont-ils pas le plus souvent relevés par de joyeuses symphonies ?

Comme le prêtre ne récite la *Communion* qu'après avoir distribué le pain eucharistique au peuple, on s'est accoutumé à la regarder comme une première action de grâces, offerte à Dieu, à la fin du sacrifice.

II. Il y en a une seconde, qu'on appelle *Postcommunion*, parce que, outre qu'elle se récite après la communion, elle a toujours eu pour but de remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite de participer aux saints mystères. La reconnaissance est la marque d'un bon cœur, et l'ingratitude a toujours singulièrement déplu au Seigneur. Quand le Sauveur eut guéri les dix lépreux et qu'un seul revint pour le remercier : " Où sont, s'écria-t-il, les neuf autres ? " Jésus-Christ lui-même, après la dernière cène, nous donne l'exemple de l'action de grâces, et *hymno dicto exierunt in montem Oliveti*. C'est d'ailleurs le moyen d'obtenir de Dieu de nouvelles grâces, et pour le corps et pour l'âme, dans ce moment qui suit la communion, le plus précieux de la vie, dit sainte Thérèse.

La *Postcommunion* se compose d'une ou de plusieurs oraisons, en même nombre que les collectes et les secrètes. N'est-il pas juste, en effet, d'égaliser nos remerciements à nos demandes ? On dit la *Postcommunion* à haute voix, on la chante même aux messes solennelles. Le temps du mystère, durant le sacrifice, est passé. Il n'y a plus de secret. C'est l'explosion de la joie, c'est l'éclat de la reconnaissance, à la suite des merveilles qui viennent de s'opérer et des grâces ineffables que nous avons reçues.

C'est au pluriel que se dit la *Postcommunion*. Ce n'est pas, en effet, seulement pour lui que le célébrant la récite, mais aussi pour tous les fidèles, supposant toujours que tous ont communiqué, comme cela se pratiquait aux âges de ferveur chrétienne. L'Église n'a pas cru devoir rien changer à la forme de ces prières, afin de continuer à faire connaître son désir de voir tous ceux qui assistent à la messe participer à la Table sainte. Ceux qui n'ont pas communiqué peuvent néanmoins retirer quelque fruit de ces oraisons

Ils doivent pour cela s'unir aux sentiments de foi et d'amour qui animent le prêtre et leurs frères admis au banquet eucharistique.

III. Après la *Postcommunio* le prêtre ferme le livre, comme il l'a ouvert au commencement ; c'est à lui qu'il appartient d'ouvrir et de fermer le missel, en sa qualité de représentant de Jésus-Christ. Aux grand'messes, ce soin est dévolu au diacre.

En fermant le livre, le célébrant semble dire : " Les mystères sont accomplis. " En effet, ayant salué une dernière fois le peuple en lui disant comme de coutume : " Le Seigneur soit avec vous " il le congédie par ces mots : *Ite missa est*.

Le sacrifice est achevé ; les prières d'action de grâces sont faites. Il ne reste plus qu'à renvoyer l'assemblée. Il n'est pas convenable qu'elle se retire et se disperse, sans que le signal lui en ait été donné. C'est pourquoi le prêtre dit : *Ite missa est*, latin un peu informe, qui signifie : Allez, il vous est permis de vous retirer. Le peuple répond : *Deo gratias*, imitant en cela les apôtres, qui, bénis par Jésus-Christ montant au ciel, s'en retournent pleins de joie, et louent Dieu de toutes les grâces, de tous les bienfaits dont le Sauveur a été pour eux l'auteur et le principe. Aux messes solennelles le congé est donné par le diacre, au nom du prêtre ; et alors l'*Ite missa est* se chante sur le ton du *Kyrie eleison*. Heureuse d'avoir accompli son sacrifice, l'Église ne peut contenir sa joie, et c'est par la voix du chant, cette langue céleste, qu'elle l'exprime et la fait éclater. Le peuple répond sur le même ton et avec les mêmes notes, *Deo gratias*, à moins que l'orgue ne prenne la place du peuple, et ne réponde par des harmonies qui semblent venir du ciel et être un écho des concerts des anges remerciaient avec nous le Très-Haut du sacrifice qui vient de s'accomplir.

L'*Ite missa est*, étant un chant de joie, ne se dit pas aux jours de tristesse et de pénitence, aux fêtes de l'Avent et du Carême, par exemple. On le remplace par le *Benedicamus Domino*, " Bénissons le Seigneur, " et l'on répond encore : *Deo gratias*. On peut aussi donner de ce changement une autre raison : c'est que dans ces jours de fêtes, la messe était suivie d'autres prières, des vêpres par exemple, comme cela s'observe encore de nos jours après les messes conventuelles, et, le peuple devant assister à ces prières, ce n'était pas le cas de le congédier. On l'engageait au contraire à continuer de bénir le Seigneur : *Benedicamus Domino*. Aujourd'hui il est de règle de dire le *Benedicamus Domino* à toutes les messes où n'a pas été dit le *Gloria in excelsis*.

C'est pour une raison semblable à celle que nous venons de donner qu'aux messes des morts on supprime également l'*Ite missa est*, lequel est remplacé par ces mots : *Requiescant in pace*. Ces messes sont ordinairement suivies de l'absoute ou de la sépulture, auxquelles le peuple est invité à assister. Ajoutez qu'on a coutume de retrancher des messes funéraires tout ce qui sent la joie et l'allégresse.

IV. Jusqu'au xe siècle, la messe finissait à l'*Ite missa est*. Le prêtre ou l'évêque se retirait à la sacristie, et le peuple abandonnait l'église. Quelques prêtres crurent, vers cette époque, devoir

réciter, pour satisfaire leur dévotion particulière, la prière suivante : *Placeat*. " Qu'il vous soit agréable, ô Trinité sainte, l'hommage de ma servitude ; daignez accepter le sacrifice que j'ai offert aux yeux de Votre Majesté, tout indigne que j'en suis, et faites par votre miséricorde qu'il me soit propice, à moi et à tous ceux pour qui je l'ai offert, Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen*."

Le prêtre dit cette prière secrètement, parce qu'elle lui est particulière ; il la dit humblement incliné vers l'autel, comme il convient, alors qu'on s'adresse à l'auguste Trinité.

Cette prière est comme un résumé, une récapitulation de ce qui vient de s'accomplir au saint autel. Le prêtre a voulu rendre hommage à la sainte Trinité, et il demande que cet hommage lui soit agréable ; qu'elle ne repousse pas ce sacrifice à cause de l'indignité du ministre ; enfin que ce sacrifice soit un sacrifice propitiatoire pour lui et pour tous ceux pour qui il l'a offert.

Cette première addition à la messe, libre d'abord et facultative, est devenue avec le temps obligatoire pour le célébrant, et a fini par faire partie intégrante de la messe.

Une seconde addition a été la bénédiction du prêtre : *Benedicat vos* ; " Que le Dieu tout-puissant vous bénisse, le Père le Fils et le Saint-Esprit. "

Le prêtre, au moment de quitter l'autel, est comme un père sur le point de se séparer de ses enfants. Il sent le besoin de leur adresser une dernière parole et d'appeler sur eux les bénédictions célestes. Ce n'est pas, en effet, l'homme qui bénit, ce n'est même pas le prêtre, c'est Dieu : *Benedicat vos*, et tout ce que peut faire le célébrant, c'est de demander à Dieu qu'il daigne lui-même béner l'assemblée.

L'usage de ces sortes de bénédictions remonte aux temps les plus anciens. C'est ainsi que Jacob, sentant sa fin prochaine, fit venir autour de lui ses enfants et ses petits-enfants, et les bénit chacun en particulier. Moïse fit de même à l'égard du peuple d'Israël. Les patriarches, les saints de l'Ancien Testament, Isaac, Josué, Samuel, Tobie, Mathathias, bénirent aussi soit leurs enfants soit les peuples dont ils étaient les chefs. Le grand prêtre donnait la bénédiction après le sacrifice. Jésus-Christ, ayant accompli son sacrifice, le grand sacrifice de sa vie et de sa mort ici-bas, avant de remonter vers les cieux, bénit ses apôtres et la foule de ses disciples qui l'environnait ; et ses mains demeurèrent étendues sur eux, jusqu'à ce qu'il eût disparu à leurs yeux.

L'évêque seul autrefois avait le droit de bénir le peuple durant la messe. Vers le xie siècle, on commença à demander au prêtre qui venait de célébrer qu'il voulût bien bénir les fidèles individuellement. Puis, le nombre de ceux-ci s'étant accru, et leurs sollicitations devenant plus pressantes, les prêtres prirent l'habitude de bénir l'assemblée tout entière, à la fin de la messe. Les évêques n'ayant pas réclamé contre cet usage, il devint général, et l'Eglise elle-même a fini par le rendre obligatoire ; seulement les prêtres ont conservé une manière de bénir plus modeste et moins solennelle que celle qu'emploient les évêques. Ils bénissent en silence

et en usant de cette formule : *Benedicat vos omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus sanctus*. Les évêques au contraire, du moins aux grand messes, chantent la bénédiction et la font précéder de deux versets : *Sit nomen Domini benedictum* ; on répond : *Ex hoc et usque in sæculum*, — *Adjutorium nostrum in nomine Domini*. — Réponse : *Qui fecit cælum et terram*.

Alors même que l'évêque ne célèbre point la messe, s'il y assiste solennellement et publiquement, c'est lui qui bénit, et le prêtre s'abstient. L'évêque bénit également, dans ce cas, l'eau, l'encens, et tout ce qui se rapporte au sacrifice. Ayant en lui la plénitude du sacerdoce, il lui appartient tout particulièrement de bénir. Car il représente d'une manière plus complète que le prêtre Jésus Christ le prêtre souverain et l'évêque de nos âmes.

Cette bénédiction se donne au nom des trois personnes de la sainte Trinité, du Père qui nous a donné son Fils, du Fils qui s'est immolé pour nous, du Saint-Esprit par lequel les fruits du sacrifice nous sont appliqués. Nous trouvons cette bénédiction comme en germe, et avec l'énonciation des trois augustes personnes, dans ce verset d'un psaume de David : *Benedicat nos Deus, Deus noster, benedicat nos Deus, et metuant eum omnes fines terræ*. "Que Dieu le Père nous bénisse. Que notre Dieu, c'est-à-dire le Fils de Dieu qui s'est fait aître, que le Dieu (Saint-Esprit) nous bénisse."

"C'est avec reconnaissance et piété, dit saint Césaire d'Arles, dans une posture humble et avec un cœur contrit, que nous devons recevoir la rosée de cette bénédiction divine, afin qu'elle devienne pour nous comme une source d'eau vive, qui jaillisse jusqu'à la vie éternelle."

On omet cette bénédiction aux messes pour les morts, d'abord parce qu'on écarte de ces messes tout ce qui sent la joie et la solennité, et, en second lieu, parce que cette bénédiction n'étant que pour les assistants, ne peut servir aux morts, dont l'Église a principalement en vue, dans ces sacrifices, de procurer le soulagement.

L'évangile de saint Jean est la dernière addition qui ait été faite à la messe. Grand nombre de prêtres le récitèrent tout bas par dévotion. Dans les fondations qu'ils faisaient, les Fidèles demandaient que cet évangile fût récité à la fin des messes, objet de ces fondations. La coutume de le lire devint peu à peu générale, et enfin le pape saint Pie V en fit une loi pour l'Église universelle. Il convenait en effet de dire, à la fin du sacrifice, ces paroles : *Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous*, puisqu'il est vrai que Jésus Christ durant la messe se rend réellement présent sur l'autel, et qu'il habite en nous par la communion.

A la fin du dernier évangile les fidèles répondent : *Deo gratias*. Et c'est par ces mots que se termine la messe, et avec raison. Quoi de plus digne, en effet, quoi de plus convenable que ce cri de reconnaissance, après le grand, l'inappréciable bienfait du sacrifice qui vient de s'offrir pour nous ? — *Amen*.

M. l'abbé GAUSSENS.

PARTIE LEGALE

FABRIQUE DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL.

DÉMISSION ET ÉLECTION DE MARGUILLIERS

Dans cette affaire importante, la cour Supérieure de Montréal a décidé plusieurs points de droit qui intéressent grandement les Fabriques d'Église.

Elle a notamment jugé :

Que le marguillier qui résigne sa charge et dont la résignation est régulièrement acceptée, redevient simple paroissien et n'a pas droit de faire partie du conseil de Fabrique à titre d'ancien marguillier (1)

Voici le jugement de la cour Supérieure.

No. 1138.

COUR SUPÉRIEURE

MONTRÉAL, 16 janvier, 1892.

Présent : Mr. le juge Pagnuelo.

J. C. Auger et al, *Requérants*,

vs.

D. Labonté et al, *Défendeurs*.

La cour ayant entendu les parties sur le mérite de cette requête, entendu les témoins, cour tenante, examiné la procédure, les pièces produites, et sur le tout délibéré.

Attendu que les requérants, en leur qualité de paroissiens et fabriciens de la paroisse de Notre Dame de Montréal, demandent que l'élection des défendeurs à la charge de marguilliers du Banc d'Oeuvre de la dite paroisse, élection qui a eu lieu le 24 mai dernier (1891) soit déclarée irrégulière et nulle, et soit annulée, et qu'il soit fait défense aux défendeurs d'exercer la dite charge alléguant que la démission des requérants, en date du 19 mai 1891, comme marguilliers du Banc-d'Oeuvre, n'a pas été valablement acceptée, parceque l'assemblée tenue le 17 mai pour cet

(1) C'est l'opinion que nous avons soutenue dans un article publié à la page 323, dans le No du 1er août 1891. Cet article, publié en premier lieu dans l'*Étendard* du 11 juillet 1891, est de la rédaction du *Propagateur*.

objet n'a pas été convoquée régulièrement, et parcequ'en supposant cette démission valablement acceptée, les requérants restaient par le fait même anciens marguilliers, et, en cette qualité, avaient le droit de prendre part à l'élection de leurs successeurs et de voter à cette élection, tandis qu'ils ont été empêchés de le faire par le président de l'assemblée du 24 mai tenue pour cet objet.

Attendu que l'assemblée du 17 mai a été convoquée, suivant l'usage constant dans la paroisse, au prône de la grande messe et par lettre missive signée du secrétaire de la fabrique et adressée à tous les marguilliers anciens et nouveaux, y compris les requérants; que le prêtre chargé de lire l'annonce au prône a, par inadvertance, omis le mot "*nouveaux*", et a seulement convoqué les "*anciens marguilliers*", que cependant les requérants ont été dûment convoqués par lettre missive qui leur est parvenue assez tôt pour assister à l'assemblée, s'ils l'eussent désiré; qu'ils se sont abstenus volontairement d'y assister; qu'ils sont non recevables à se plaindre de n'avoir pas été invités à le faire au prône; que l'annonce au prône et la lettre particulière constituent une double garantie que les marguilliers seront informés de la tenue de l'assemblée, mais qu'il suffit que chaque marguillier ait connaissance par l'un ou l'autre mode de la tenue de l'assemblée; qu'un seul avis leur suffit s'il leur parvient à temps, et que dans ce cas le second avis n'est pas de rigueur, mais de surrogation quant à lui, quoiqu'il puisse être utile aux autres intéressés; que par tant les requérants sont non recevables à se plaindre de ce chef.

Attendu que les requérants se plaignent encore que l'annonce au prône et l'avis particulier n'ont pas mentionné le but de l'assemblée, et ne contenaient que les mots "*Pour affaires importantes*"

Considérant que cette forme est celle suivie dans la dite paroisse d'après un usage constant, que le but de l'assemblée n'est mentionné que dans deux cas, savoir pour l'élection des marguilliers et la reddition des comptes, que pour tous les autres cas l'usage est d'annoncer l'assemblée seulement pour "*affaires importantes*" que d'ailleurs les requérants sont encore non recevables à se plaindre de ce chef parcequ'ils connaissaient parfaitement que cette assemblée était convoquée pour accepter leur démission, et sur leurs instances pressantes au curé, dans leur lettre de résignation, de convoquer cette assemblée dans le plus court délai possible.

Considérant, en conséquence, que la résignation des requérants comme marguilliers du banc, a été acceptée dans une assemblée régulièrement convoquée et tenue à cet effet.

Sur le second moyen invoqué par les requérants, savoir qu'ils avaient droit de prendre part à l'élection de leurs successeurs en leur qualité d'anciens marguilliers :

Considérant que l'usage à Montréal et dans la Province est que le marguillier nouvellement élu prene la troisième place dans le Banc-d'Oeuvre pour passer l'année suivante à la deuxième, et ensuite à la première alors qu'il devient marguillier en charge et qu'il est comptable en cette qualité des revenus et fonds de la fabrique; qu'après son année d'administration, il sort du banc-

d'œuvre, puis entre dans le corps des anciens marguilliers ou fabriciens, corps qui compose avec le curé et les trois marguilliers du banc un conseil d'administration générale pour les affaires plus importantes que le curé et les trois marguilliers du banc ne peuvent gérer seuls, et qui, à Montréal, reçoit les comptes du marguillier comptable et élit les marguilliers ; que dans le cas de vacance de la charge de l'un des marguilliers du banc, soit par décès, résignation, départ de la paroisse ou pour toute autre cause, il est remplacé dans son siège au banc par le marguillier suivant, et qu'un nouveau marguillier est élu lequel prend la troisième place au banc, et lorsque deux ou les trois marguilliers du banc meurent, résignent ou deviennent inhabiles à agir, l'acte d'élection indique le rang que prendront les nouveaux élus ; que tel a été le mode suivi en cette affaire.

Considérant que, d'après l'usage en cette Province, le marguillier du banc, même le marguillier en charge, qui résigne sa charge n'entre pas dans le corps des anciens marguilliers, mais disparaît entièrement comme marguillier ; que cet usage est conforme à l'esprit des Ordonnances sur lesquelles il s'est formé, qui est de composer un bureau général d'administration pour les affaires les plus importantes, d'un nombre restreint de personnes pour empêcher les assemblées trop nombreuses, et de personnes ayant de l'expérience dans les affaires de la fabrique ; que si un marguillier pouvait résigner comme marguillier du banc et passer du coup dans le corps des anciens marguilliers, il serait facile de grossir indéfiniment le nombre des anciens marguilliers, à la volonté des individus ou des partis qui pourraient se former au sein de la fabrique, et par ce moyen un parti pourrait s'assurer la prépondérance dans la fabrique pour des années et des années en élisant un partisan qu'il ferait résigner quelque temps après, et par ce moyen ajoutant chaque année un ou plusieurs partisans à ceux qui composaient déjà sa majorité ; que cet inconvénient et ce danger sont surtout à craindre dans les paroisses où les élections se font, non par les paroissiens, mais par les anciens et nouveaux marguilliers seuls, comme à Montréal.

Considérant que les requérants ne peuvent tirer argument des termes de leur lettre de résignation, dans laquelle ils disent qu'ils offrent leur démission comme marguilliers du Banc-d'Oeuvre et prient le curé et les marguilliers de l'accepter ; qu'étant marguilliers du Banc-d'Oeuvre, ils se sont démis de leur charge sans aucune réserve, et que leur démission a été acceptée aussi sans réserve ; qu'ils ne pouvaient résigner en aucune autre qualité que celle de marguilliers du Banc-d'Oeuvre, et que l'effet de cette résignation a été de les faire sortir du banc pour les remettre au rang des paroissiens, et non pour les faire entrer dans le corps des anciens marguilliers.

Que la prétention que la qualité d'anciens marguilliers est conférée par la loi à ceux qui ont été une fois élus marguilliers de manière à les constituer administrateurs, et que cette qualité est inaliénable comme celle de paroissiens ou d'électeurs, est égale-

ment mal fondée, qu'un ancien marguillier pourrait légalement se démettre de cette charge, comme la chose a eu lieu déjà, même à Montréal ; que la loi ne confère pas cette qualité à toute une classe de citoyens, comme à tout paroissien tenant feu et lieu ou à tout propriétaire ou locataire pour les constituer électeurs des marguilliers ou des conseillers municipaux, mais seulement à ceux qui, ayant été choisis par les électeurs désignés par la loi, ont rempli les conditions exigées et ne se sont pas démis de leur charge du consentement du corps électif ; que la loi ne force pas plus un ancien marguillier à continuer d'agir malgré lui que le marguillier en charge ou les autres marguilliers du Banc-d'Oeuvre, et que tous peuvent être valablement relevés de l'obligation d'agir par le corps qui les a constitués.

Considérant que, d'après tout ce qui précède, les requérants sont mal fondés en leur demande, les en déboute avec dépens distraits à messieurs Taillon, Bonin et Dufault, avocats du défendeur Lapierre, à messieurs Girouard et de Lorimier, avocats du défendeur Labonté, et à messieurs Ouimet et Emaré, avocats du défendeur Quintal.

L'Allemagne et la Réforme, l'Allemagne

à la fin du moyen âge, par JEAN JANSSEN, traduit de l'allemand sur la quatorzième édition avec une préface de M. G. A. HEINRICH, doyen honoraire de la faculté des lettres de Lyon. 2 forts vol. in-8. Prix : \$4.00

L'Histoire du peuple allemand de Janssen, dont une main aussi habile que dévouée offre la traduction au public français, est certainement l'une des œuvres savantes les plus originales qui aient paru en Allemagne dans ces dernières années.

Ce n'est pas l'histoire politique, ce n'est pas même l'histoire religieuse que l'écrivain catholique a entrepris de raconter ; c'est la vie même du peuple allemand, telle qu'elle était au siècle qui a précédé la Réforme, et telle qu'elle est devenue au milieu des luttes intestines et des bouleversements qui l'ont suivie, dont il nous retrace le tableau. Un lecteur français donnerait volontiers pour épigraphe à ce travail ces paroles célèbres de la Bruyère : "Ce sont les faits qui louent, et la manière de les raconter."

Mais les faits distribuent le blâme aussi bien que l'éloge, et de là les orages que le livre de Janssen a soulevés. L'apologie de la civilisation catholique, telle qu'elle ressort de ses premiers volumes, a pour conséquence fatale de faire envisager dans la Réforme non-seulement une immense perturbation de toutes les relations religieuses et sociales, mais encore un abaissement du niveau intellectuel aussi bien que des mœurs, une diminution du bien-être général, un appauvrissement de tous, aussi bien de ceux qui ré-

pandaient des bienfaits que de ceux qui étaient appelés à les recevoir. Or, la Réforme est considérée par une grande partie des Allemands comme le point du départ d'une rénovation. Des générations entières sont élevées, depuis les premiers enseignements qui s'adressent à l'enfance jusqu'aux leçons les plus erudites des professeurs des universités, dans cette idée que la vie intellectuelle et morale du peuple allemand date de la grande révolution religieuse accomplie par Luther, et que tous les progrès matériels et les développements de la civilisation ont été la conséquence de cette impulsion féconde imprimée à son peuple par le genie du grand réformateur.

On allègue à l'appui de cette thèse que les contrées protestantes de l'Allemagne ont eu pour ainsi dire jusqu'à nos jours le monopole de la gloire littéraire; que c'est dans les régions protestantes que se sont développées principalement la philosophie, l'histoire, les sciences, l'industrie même, tout ce qui a créé en un mot le prestige de l'Allemagne moderne. On ajoute, non sans orgueil, que seule une puissance protestante a pu reconstituer l'empire allemand et rendre à la patrie germanique son ancienne unité. Il y a donc, pour établir la supériorité du protestantisme sur le catholicisme au sein de l'Allemagne contemporaine, plus qu'une tradition, plus qu'une légende. Il y a un enseignement officiel, une constatation au moins apparente de faits indéniables, une sorte de statistique des productions intellectuelles et une énumération *rigoureuse* de leurs auteurs, en un mot toute une philosophie de l'histoire aboutissant à la glorification récente de la patrie allemande.

La Réforme est en Allemagne pour un très-grand nombre de chrétiens assez tièdes ce que la Révolution est en France pour une foule de bourgeois fort conservateurs. C'est un dogme, qui impose, il est vrai, peu d'observances à ses fidèles, mais auquel il est interdit de toucher. L'Allemagne date de la diète de Worms en 1521, comme la France date du 5 mai 1789. Ceux qui le répètent le plus haut seraient les plus embarrassés s'il s'agissait de le prouver; mais ils n'en tiennent que plus à leur opinion.

Enfin, dans cette question spéciale, tout ce que le protestantisme compte de croyants sincères ou de lutteurs ardents a pour appui, dans tous les rangs de la société, et même chez un grand nombre d'hommes nés catholiques, les adeptes de la libre pensée. L'antique édifice religieux élevé par l'Église au moyen âge reçut au temps de la Réforme un terrible assaut, dont les désastres sont loin d'être réparés. Que d'esprits qui tiendraient Luther et ses disciples pour les plus dangereux des fanatiques s'ils étaient obligés de se conformer à leurs doctrines, saluent dans les réformateurs des auxiliaires utiles! Les brèches que ces émancipateurs de la pensée humaine pratiquèrent dans le vieil édifice catholique leur paraissent les passages providentiels par où la libre pensée devait faire irruption dans le monde. Ces pionniers inconscients croyaient naïvement n'ouvrir la voie qu'au véritable Évangile; ils ont frayé la route à la philosophie et affranchi l'humanité de

la croyance à une révélation. Le culte de la Réforme correspond donc admirablement à ce singulier mélange de négation téméraire et de mysticisme nuageux qui est si souvent au fond de la pensée allemande. Heurter de front ce culte, c'était soulever contre soi une légion adverse. Aussi les critiques, les accusations, les injectives elles-mêmes n'ont-elles pas manqué à l'auteur de *l'Histoire du peuple allemand*.

Apportait-il donc dans ce grand débat des assertions absolument nouvelles ? L'Eglise n'est pas mieux justifiée par ses travaux qu'elle ne l'a été par les savants ouvrages de Voigt et de Hurter, ou par les études magistrales qu'au début de sa carrière, et au temps où rien ne faisait prévoir sa rupture avec Rome, Dollinger consacrait précisément à l'histoire de la Réforme. La guerre de Trente ans a été l'objet de savantes monographies dans lesquelles plus d'un fait travesti a été rectifié, et plus d'un personnage calomnié réhabilité d'une façon décisive. Il en est résulté souvent d'ardentes polémiques, comme celle dont la mémoire de Tilly, pour ne citer qu'un exemple, a été l'objet dans ces dernières années. Mais aucun livre n'a eu un pareil retentissement ; aucun ouvrage n'a excité autant que le grand travail de Janssen de violentes tempêtes dans le monde ordinairement plus calme des journaux religieux et des revues savantes.

C'est que le livre de Janssen est pour la Réforme précisément ce que le livre de M. Taine est pour la Révolution française. L'attitude des deux écrivains est presque la même, quoique les deux hommes soient séparés par toute la distance qu'on peut mettre entre un libre penseur et un croyant. Le procédé est à coup sûr identique, et à la lecture des deux ouvrages, il est impossible à un lecteur clairvoyant de n'en être point frappé. Aux discussions théoriques sur la valeur de l'ancien régime et des temps nouveaux, M. Taine a substitué une immense enquête dans laquelle les documents originaux, juxtaposés en une puissante synthèse, doivent nous fournir, si tant est qu'on puisse y arriver jamais, les éléments d'une conclusion définitive. Les procès-verbaux, les rapports, les pièces confidentielles nous montrent, à Paris et en province, la vie de la nation française pendant cette terrible période d'orage ; de même qu'une enquête préalable, fondée sur la même méthode, nous a fait concevoir ce qu'était la vie nationale avant la période de crise, ce qui a préparé le conflit, ce qui l'a rendu inévitable.

Janssen ne procède pas autrement. La vie industrielle, sociale, religieuse, l'organisation des institutions de bienfaisance, les mœurs chrétiennes prises dans leurs détails les plus intimes, dans leur aspect tantôt naïf, tantôt pittoresque, voilà ce qu'il recherche dans le passé et ce qu'il met sous les yeux souvent avec un rare bonheur. Le tableau est très-évidemment à l'avantage du catholicisme. Ces institutions charitables, ces liens religieux des associations industrielles ou même des simples associations artistiques, ces rapports des apprentis, des ouvriers, des patrons, étaient l'œuvre de la plus vieille expérience en même temps que des intentions les plus bienfaisantes. La piété la plus sincère et la sagesse la plus

éclairée y avaient collaboré pendant des siècles. Ces institutions avaient le défaut de tout ce que l'on constituait au moyen âge : elles prétendaient à une immobilité qui semblaient exclure le progrès. Elles n'en étaient pas moins la condition de tout le bien qui s'opérait alors dans les relations sociales. Elles furent attaquées, bouleversées inconsidérément, comme tant de choses le furent chez nous au moment de la Révolution française. Les réformateurs qui déchainèrent l'orage ont plus d'un trait de ressemblance avec les philosophes qui, chez nous, poussèrent au renversement du vieil édifice social. Ce fut pour des questions abstraites, pour des principes souvent contestables, qu'ils jetèrent dans la masse ces grands mots toujours si populaires de réforme, de réorganisation. La multitude, au seizième siècle en Allemagne, comme à la fin du dix huitième en France, vit surtout dans ce mouvement une occasion de porter remède à tel ou tel abus dont elle ressentait, dans son humble sphère, l'inconvénient immédiat. Personne en début, en 1517 ou même en 1521, ne veut changer l'ensemble de la religion ; pas plus qu'en 1789 on ne songe à changer en France la forme du gouvernement. Chacun attaque isolément telle pierre de la vieille construction qu'il veut changer pour rendre l'édifice plus solide ou plus commode, sans se douter que le mur, attaqué de tous côtés à la fois, va s'écrouler et joncher au loin le sol de ses débris.

Plus heureuse que la société civile d'avant 1789, la société religieuse conserva en quelques points comme des places de sûreté où elle put profiter des terribles leçons de l'expérience, sans voir les conditions de sa vie complètement bouleversées. Les pays où la Réforme triomphe voient au contraire la ruine de la plupart des institutions qui avaient grandi à l'ombre du catholicisme et dont la religion était l'élément organisateur. Il y a là un terrible interrègne dont Janssen constate les effets, exactement comme, dans les livres de M. Taine, nous voyons l'anarchie se substituer à l'ordre et accumuler, pendant la période néfaste de la Terreur, les désastres et les ruines. Janssen attaque la légende de la réformation, comme M. Taine attaque celle de la Révolution française. Une foule de petits faits, avec leur impitoyable exactitude, opposent une négation décisive à cette glorification exagérée d'un mouvement national. La violence et le désordre apparaissent là où l'on ne supposait que l'irrésistible courant de l'opinion. Dans les deux cas, les deux ouvrages se heurtent aux mêmes préjugés : ils rencontrent les mêmes partis pris qui aiment mieux tout absoudre dans la révolution religieuse du seizième ou du dix-huitième siècle que de faire à l'ancien régime monarchique ou à la doctrine catholique leur place légitime dans les origines des progrès contemporains.

Le mérite des deux écrivains sera d'avoir marqué une phase nouvelle, imposé un changement de méthode plutôt que d'avoir clos le débat ; car le grand procès de la Réforme, pas plus que celui de la Révolution française, ne peut encore être de nos jours l'objet d'un arrêt sans appel. Tout jugement rendu par un histo-

rien soulèvera parmi les parties intéressées des protestations sans nombre et des récriminations passionnées. Nous pouvons aisément nous le figurer par l'animosité sourde qui accueille chaque nouveau volume de M. Taine. Quel grief irrémissible en effet que d'avoir porté la main sur cette légende de la Révolution française ; que d'avoir montré l'ignorance, l'erreur, les mille indéci-sions d'une pensée qui n'est point sûre d'elle-même, les hasards des événements et les résultats imprévus de mille aventures, là où une opinion préconçue voulait admirer une doctrine, là où une véritable superstition vénérât des héros et saluait en eux les défenseurs de la justice, les régénérateurs du monde moderne et presque les apôtres d'une religion nouvelle ! Cependant, une objection, une seule, n'a pu être faite à M. Taine par ses adversaires. En vertu d'une singulière ironie de la fortune, ce contempteur de la vieille tradition jacobine ne saurait être accusé de fanatisme religieux ; sa vie tout entière témoigne de sa profonde indifférence à l'égard de toute religion positive. Pour Janssen, au contraire, l'ardeur de ses convictions catholiques amenait tout naturellement sur les lèvres de ses contradicteurs cette accusation de fanatisme si voisine de l'imputation de mauvaise foi. Dans les innombrables documents que met à la disposition de l'historien cette recherche des détails intimes de la vie d'un peuple pendant une longue période, le choix des textes et la façon de les grouper ont une importance capitale. On reproche à Janssen comme à M. Taine d'avoir inconsciemment omis ceux qui ne pouvaient prendre place dans un réquisitoire. Une tendance fort naturelle a fait que les deux écrivains, pour contre balancer d'éternelles apologies dont il voyaient mieux que personnes les côtés faibles, ont développé davantage l'acte d'accusation. De là des récriminations amères auxquelles les colères religieuses et politiques, en France comme en Allemagne, ont ajouté toute l'âpreté qui résulte d'habitudes d'esprit invétérées et fortifiées par la passion.

M. Taine a, jusqu'ici du moins, dédaigné de répondre à ses contradicteurs. Janssen a relevé le gant, et, dans une série de lettres écrites avec une vivacité qui s'élève parfois jusqu'à l'éloquence, il a cité, discuté, réfuté la plupart des arguments de ses adversaires. Ces lettres ont leur place marquée à côté de son grand ouvrage parmi les productions les plus remarquables de la critique allemande contemporaine. On y entend retentir partout l'accent indigné de l'honnête homme, révolté qu'on ait pu suspecter sa bonne foi. Les contradictions de ses adversaires y sont relevées avec finesse. Les nuances infinies du protestantisme allemand favorisent ceux qui le combattent en leur permettant d'invoquer contre lui des principes souvent fort opposés : Janssen attaque en détail cette armée si nombreuse, et profite avec habileté de tout ce qui sépare entre eux ses adversaires pour les vaincre isolément.

Le ton de sa polémique ne dégénère jamais en invectives ; nouvel avantage qu'il a sur plus d'un contradicteur dont les reproches touchent souvent à la violence ou à la grossièreté. On sent que ce domaine de la critique protestante est pour lui comme un pays

dont il ne saurait sans doute faire ni surtout conserver la conquête, mais où il marche en vainqueur sans que personne, au moment du combat, puisse lui opposer une résistance sérieuse.

Deux grands faits, aux yeux de tout lecteur impartial, semblent cependant se dégager d'une manière évidente de cette prodigieuse accumulation de preuves.

Le premier, c'est que c'est la situation du peuple allemand, avant la Réforme, était loin d'être aussi malheureuse qu'on le suppose et qu'on le répète généralement. Sans doute le quinzième siècle est une période troublée. L'antique organisation du moyen âge ne correspond plus aux besoins d'une société nouvelle, et, comme dans tous les siècles de transition, on sent je ne sais quel malaise agiter sourdement tout le corps social. Les plus hauts dignitaires du clergé, recrutés, souvent sans vocation, dans les familles princières qui disposent des bénéfices, donnent parfois l'exemple de la plus triste inconduite, et le règne de Maximilien n'est que la succession des efforts impuissants du pouvoir pour maintenir au sein de l'empire un peu d'ordre et de paix. On a souvent insisté sur les malheurs de cette période, et dans le domaine de la littérature Goethe les a en quelque sorte gravés dans la mémoire de toute l'Allemagne en les dépeignant dans son *Goetz de Berlichingen*.

Pourtant le livre de Janssen prouve que, pour justifier la Réforme, on s'est attaché surtout à montrer les ombres du tableau. Dans cette période proclamée néfaste, les universités et les hautes écoles se créent de toutes parts; les études y sont florissantes; ce qui prouve que les savants et leurs élèves y ont quelque sécurité et quelque bien-être. La richesse se développe dans les villes; les goûts artistiques se répandent jusque dans les corporations ouvrières, signe incontestable d'une aisance relative, d'une existence où les besoins les plus urgents de la vie sont facilement satisfaits. Les relations commerciales s'étendent, en dépit des guerres privées et des hostilités seigneuriales. L'examen scrupuleux des institutions de bienfaisance nous montre le clergé inférieur et les Ordres religieux dévoués à leur tâche, attentifs à secourir toutes les misères; et si les maux du temps sont incontestablement nombreux, une charité non moins industrielle que prévoyante s'applique de toutes parts à les guérir.

Il en est donc de ces misères antérieures à la Réforme comme de l'esclavage prétendu des classes inférieures avant la Révolution française. Il ne faut pas nier des maux souvent fort réels, ni réhabiliter sans restrictions une société qui eut ses imperfections et ses vices; mais il n'en est pas moins vrai que la plupart des écrivains, pour le besoin de leur thèse, se sont plu à assombrir le tableau. Il n'en est pas moins incontestable que, dans les deux cas, le premier effet de la prétendue régénération a été d'aggraver la misère, et que dans la France de la Convention et du Directoire, comme dans l'Allemagne du seizième siècle, les faibles et les pauvres, pendant qu'on leur répétait à grand fracas qu'ils étaient affranchis, ont dû regretter amèrement les jours de l'ancienne servitude.

Le second fait, qui va en quelque sorte découler du premier,

c'est un jugement bien différent porté sur les calamités des luttes religieuses et particulièrement de la guerre de Trente ans.

L'Allemagne, en 1648, était tombée à un degré de détresse tel que rarement une nation peut trouver dans son histoire un âge aussi malheureux. En décrivant les horreurs commises dans tout le pays par la soldatesque, les villes ruinées, les contrées dépeuplées et incultes, il est presque de tradition d'en accuser surtout les princes catholiques, de mettre à leur charge l'envahissement de l'Allemagne par les armées étrangères, et de rendre en quelque sorte l'Église responsable de ces longs désastres qu'un siècle suffit à peine à réparer.

Les armées catholiques eurent évidemment leur part dans ces ravages ; les armées protestantes furent leurs très-dignes émules ; toutes les fois qu'il s'agit de rançonner ou de piller les habitants ; enfin la palme du brigandage appartient évidemment à ces bandes sans foi ni loi, qui passaient indifféremment d'un camp à l'autre, allant au chef qui offrait la plus forte solde et qui assurait au pillage la plus large impunité. Tout cela est indéniable. Mais si l'Allemagne souffrit tellement de ces excès ; si, dans les villes aussi bien que dans les campagnes, la famine, la dépopulation, la misère sous toutes ses formes les plus affreuses, firent de certaines parties de l'Allemagne de véritables déserts, n'est-ce point parce que toutes les institutions charitables qui auraient pu atténuer quelques-uns de ces maux avaient été bouleversées ou anéanties ? La Réforme, en portant le trouble dans toute l'organisation de l'antique charité catholique, et en provoquant dans toute l'Allemagne des désordres, des luttes ou des guerres, agit comme le ferait une sorte de génie destructeur qui, avant de semer une épidémie, disperserait les remèdes et anéantirait les remèdes.

Les pays catholiques furent incontestablement les plus épargnés dans cette atroce répartition des calamités publiques, et, au point de vue économique, ils furent ceux qui retrouvèrent le plus tôt un peu de calme, d'aisance et de prospérité.

Les conclusions philosophiques du livre de Janssen ne sont point encore formulées. Ne peut-on cependant les pressentir ? L'esprit allemand, avec son singulier mélange de tendances mystiques et de scepticisme, avec ses facultés critiques unies cependant aux plus nobles instincts poétiques, à la prédominance si fréquente du sentiment et de la rêverie, n'avait-il pas, plus que tout autre, besoin d'une doctrine qui le retint dans de justes bornes et qui le préservât de périlleux écarts ?

La doctrine catholique, avec la largeur de sa théologie, avec cette sagesse qui laisse un champ si vaste aux opinions humaines, tout en fixant aux systèmes des limites qu'ils ne doivent pas franchir, ne convient-elle pas mieux à la pensée allemande que cet esprit d'exégèse téméraire qui, après s'être appliqué aux textes de l'Écriture sainte, a envahi le domaine universel de la science ? La négation à ébranlé partout les bases de la certitude et donné ce spectacle étrange d'une érudition colossale qui, dans tous les ordres de connaissances, accumule les notions les plus laborieusement

acquises pour en contester ensuite la valeur ou en nier l'authenticité.

A cette conclusion, la critique protestante et rationaliste répondra sans doute en répétant cette même imposante nomenclature des écrivains, des penseurs et des savants allemands dont la majorité appartient jusqu'à nos jours aux fractions protestantes du pays. Janssen pourra répliquer, soit en montrant les fatales conséquences des systèmes conçus par la philosophie allemande, soit en prouvant que, dans la période contemporaine, les pays catholiques sont en voie d'ascension évidente. Quelle que soit l'issue présente de ce débat, la postérité y interviendra d'une manière indubitable, en inscrivant Janssen parmi les grands historiens de notre siècle, et en donnant à ce penseur, non moins profond que courageux et sincère, une place éminente parmi ses contemporains.

G. A. HEINRICH,

Doyen de la Faculté des lettres de Lyon.

Vivez ainsi ou avis et conseils pratiques pour vivre en bonne santé et guérir les maladies, par Seb. Kneipp, seule traduction française autorisée par l'auteur, neuvième édition. 1 fort volume in-12.....Prix : 90 cts

Dans le livre **Ma Cure d'eau** M. Kneipp avait promis de publier plus tard un ouvrage spécial sur l'hygiène, pour expliquer l'influence de l'atmosphère, des vêtements, des habitations, de la nourriture et de l'éducation, sur la santé physique et morale des hommes.

Il a su tenir parole, malgré le peu de loisirs que lui laissent l'administration de sa paroisse et les consultations des malades qui affluent sans cesse à Wærishofen : pour arriver à son but, il a dû, bien des fois, se dérober à ses amis et aux étrangers, et s'enfermer dans sa chambre à certaines heures de la journée. Tous ses lecteurs lui en seront reconnaissants.

Ce nouveau livre a paru en automne 1889, et il n'est pas moins en vogue que **Ma cure d'eau**. Il vient d'être traduit déjà en plusieurs langues ; voici l'édition française que nous en offrons au public.

Il est une mine de bons avis, d'utiles conseils, de renseignements pratiques, tout en n'étant pas un ouvrage de science et d'érudition : l'auteur n'a voulu qu'une chose, c'est d'enseigner au

monde, dans le style le plus simple, le plus clair, le plus populaire, ce que sa longue expérience lui a appris sur la manière de rétablir, de conserver, d'affermir la santé. Il n'a cherché que cela et, il faut le reconnaître, il a réussi au delà de toute mesure.

M. Kneipp répète souvent que le traitement par l'eau froide n'offre jamais de danger, si toutefois on l'emploie avec intelligence et circonspection. Sans doute, il y a certains maux que personne ne peut guérir ; mais il est constaté que l'hydrothérapie exerce sur l'organisme une action bienfaisante et prolonge ainsi la vie, même dans la plupart de ces cas désespérés. De plus, il est de fait que M. Kneipp a rendu la santé à beaucoup de monde qu'aucun médecin n'avait réussi à guérir. Il cite, d'ailleurs, un certain nombre de ces cas dans l'un et l'autre de ses deux ouvrages.

Un des médecins — et le nombre en est considérable — qui se sont rendus et qui se rendent à Wærishofen, pour étudier de près le système Kneipp, dit : “ Les applications d'eau sont tellement délicates et efficaces qu'il faut connaître à fond leur action et leur force pour pouvoir faire le choix juste et approprié à chaque forme pathologique. ”

Voilà pourquoi l'auteur de ce livre décrit, pour tous les cas de maladie, l'effet spécial de chaque application et de chaque remède, afin d'initier les lecteurs dans sa médication le mieux possible, et afin de prévenir toute exagération et toute imprudence dans l'emploi de la cure d'eau. C'est le choix des applications qui fait le maître, et le traitement le plus sûr et le plus efficace est celui qui procède avec modération. J. B.

N. B.—*Le livre MA CURE D'EAU que nous avons annoncé dans notre dernier numéro, est déjà épuisé, nous en recevons d'autres dans quatre semaines et ferons alors droit aux nombreuses demandes qui nous arrivent.*

ALMANACH KNEIPP

POUR

1892

RÉDIGÉ PAR

M. L'ABBÉ KNEIPP,

Curé de Wærishofen, Bavière.

Prix.....20 Centins

LE MENDIANT DE LA REINE

A MONSIEUR L'ABBÉ AMBROISE GIBERT,

Vicaire-général.

IV

VERSAILLES

Rex hodie est, et cras morietur.

ECCLE, 10, v. 12.

Un mois après, Thierry remettait le message de Marie-Louise à madame de Champtocé dans un couvent de Chaillot, où elle était allée passer les premières semaines de son récent veuvage. La bonne comtesse se hâta d'ouvrir la lettre et lut rapidement les quelques lignes qu'elle contenait. Puis elle s'écria : " Il faut que j'aille tout de suite à Versailles. Thierry, allez vite me chercher un carrosse à quelque prix que ce soit. Je ne puis causer avec vous aujourd'hui. Demain je vous reverrai, je vous récompenserai ; mais il faut que je parte pour Versailles."

Thierry l'assura qu'il n'avait pas besoin de récompense pour être dévoué à Marie-Louise d'Orléans, et se hâta de descendre au Cours-la-Reine, où il loua un carrosse. Une heure après, madame de Champtocé cheminait sur la route de Versailles en relisant vingt fois la lettre de la reine d'Espagne.

Madame de Champtocé, en se séparant de Marie-Louise d'Orléans, était convenue avec elle d'un mode de correspondance chiffrée qui devait leur permettre de se communiquer librement leurs pensées. Plus d'une fois déjà la reine lui avait écrit, mais ses lettres n'étaient jamais parvenues à leur adresse. Cette fois la missive royale était ainsi conçue :

" Ma bonne amie, Thierry me remet la première lettre de vous que j'aie reçue depuis mon arrivée en Espagne. Portez celle-ci le plus tôt possible à madame de Maintenon. Je sais qu'elle est reine à présent, non du royaume, mais du cœur de Louis XIV. Il faut qu'elle me conseille, il faut que je sache ce que je dois demander à mon mari. Il n'a pas longtemps à rester en ce monde, et ma vie est encore plus menacée que la sienne, et par d'autres causes.—Je dois me hâter ; je veux que mon passage sur le trône d'Espagne

profite à la maison de France. Consultez madame de Maintenon sans perdre un instant. Qu'elle sache bien que, pour rendre Charles II libre, pour le remarier à une princesse qui, à ce qu'on espère, lui donnerait un héritier, il n'est rien, rien qui répugne au patriotisme de certains bons Espagnols.—Je suis avertie et me tient prête, —comme ma mère eût souhaité l'être. — Quant au roi, c'est un saint : je l'aime et le vénère, et je mourrai dans ces sentiments pour lui. Adieu ! Renvoyez-moi le fidèle Thierry. Le temps presse : hier je posais ma main contre un grand miroir ; il se fendit du haut en bas ; je l'avais à peine touché, mes femmes, terrifiées, s'écrièrent que c'était signe de mort. Je les rassurai en riant, et elles admirèrent mon courage. Hélas ! il n'y en a guère à mépriser la vie quand on y tient si peu que je le fais. D'autres signes, d'autres avertissements m'ont été donnés, bien autrement précis, ceux-là ! mais je suis d'un sang qui n'a point été accoutumé de trembler. Faites ce que je vous demande, et croyez-moi toujours pour vous ce que j'étais aux jours heureux de mon enfance.

“ MARIE-LOUISE.”

Arrivée au château de Versailles, madame de Champtocé dut attendre que le roi fût sorti de chez madame de Maintenon. Elle fut introduite dans le petit appartement donnant sur la cour de marbre. Madame de Maintenon, assise dans son grand fauteuil entourée d'une sorte de niche de damas rouge, qui la préservait des perpétuels courants d'air où se complaisait Louis XIV, travaillait à un devant d'autel pour la chapelle de Saint-Cyr, tout en dictant une lettre à sa nièce, mademoiselle de Villette. La future madame de Caylus avait alors quatorze ans, et elle était charmante. Pourtant ses grâces printanières laissaient resplendir encore la beauté de Françoise d'Aubigné. C'était le sourire de mai à côté de la reine majesté d'un beau soir d'automne. Sur un signe d'intelligence que lui fit madame de Champtocé, madame de Maintenon congédia sa nièce, et l'ancienne gouvernante de Marie-Louise d'Orléans lut à l'épouse de Louis XIV la lettre de la jeune reine. Madame de Maintenon lui recommanda un secret inviolable, et la pria de revenir à Versailles le surlendemain. Dans l'intervalle, elle sonda adroitement le roi, et, sans rien révéler, se fit dire par lui dans quel sens on devait souhaiter que fût fait le testament de Charles II, si ce roi de vingt-cinq ans se décidait à en faire un. Puis elle écrivit et fit traduire en chiffres par madame de Champtocé une réponse courte, claire et précise, comme elle savait si bien les faire.

“ Mais, ” lui dit-elle, “ êtes-vous sûre de ce mendiant ? ”

“ Aussi sûre qu'on peut l'être d'un homme, ” dit la comtesse : “ je le connais depuis trente ans ; je l'ai toujours vu pieux et pauvre, toujours le même.”

“ C'est une étrange chose cependant, ” dit madame de Maintenon, “ que de se fier à un vagabond. Cet homme n'a-t-il jamais fait d'autre métier ? ”

“Jamais, madame. Il dit qu’il est pauvre par choix, par vocation, et qu’il ira au ciel en mendiant, comme le bon larron y est allé en déroband tant et si bien, qu’il a fini par voler le paradis.”

Madame de Maintenon sourit, et dit : “Essayons. Après tout, plus je vis en ce pays de la cour, plus je vois qu’il ne faut pas se fier aux ministres, aux ambassadeurs, ni même aux courriers. Essayons de confier notre message à ce pauvre de Jésus-Christ.”

Elles firent ainsi, et le mendiant emporta dans les plis de son manteau de bure le premier germe de ce testament qui devait ébranler l’Europe.

De 1686 à 1689, Thierry fit trois voyages en Espagne. A Madrid, à Aranjez, au Buen-Retiro, de même qu’à l’Escorial, on s’habitua à voir le mendiant de la reine, comme on l’appelait, et, grâce à Luca Giordano, qui le peignit plus de dix fois dans les voûtes de l’Escorial et au Buen-Retiro, il était devenu presque aussi célèbre que le *senor Fa Presto* lui-même. Mais la pauvre reine était de plus en plus haïe des Espagnols. Outrée des insolences de la *camarera mayor*, elle l’avait disgraciée, et les puissantes familles alliées à cette grande dame prirent parti pour elle, et devinrent les ennemies de la Française, comme on l’appelait.

Un matin du mois de février 1689, la reine fit prévenir Luca Giordano d’avoir à se trouver sur son passage au sortir de la messe, où elle était allée seule, le roi étant couché, malade d’une fièvre lente qui le consumait.

“Luca,” dit la reine au peintre en lui remettant des gands brodés et en lui faisant un signe convenu, “voici qui est pour ta femme.” Luca reçut les gants à genoux, remercia la reine, et se hâta de retourner chez lui. Avant de donner les gants à Gennara, ils les examina avec soin. L’un d’eux contenait une bague de diamants et des tablettes d’ivoire fort déliées. Sur la première page étaient tracés ces mots : “Que Thierry parte tout de suite. Donne lui cinq cents ducats, Giordano, et garde pour toi ce diamant, qui vaut bien davantage. Que Thierry change d’habits à la frontière et aille en poste à Versailles. Il donnera le feuillet suivant à madame de M...”

Sur ce feuillet quelques lignes étaient nettement tracées en français et signées. Elles contenaient ces mots : “J’ai la parole et la signature du roi, madame. Priez pour Marie-Louise d’Orléans et souvenez-vous combien elle a aimé la France.

“MOI LA REINE.”

Thierry partit, prit la poste à Saint-Jean de Luz, et, le 19 février au soir, arrivant à Versailles et apprenant que madame de Maintenon était à Saint-Cyr avec le roi, il s’y fit conduire immédiatement. Laisant sa voiture en dehors du village, il se dirigea à pied vers la maison royale de Saint-Louis. Les abords illuminés étaient encombrés d’équipages. On jouait *Esther* devant Louis XIV, et toute la cour semblait s’être donné rendez-vous à Saint-Cyr.

L'ordre était donné d'introduire Thierry dès qu'il arriverait à Saint-Cyr. Madame de Brinon elle même alla prévenir madame de Maintenon pendant un entr'acte. Celle-ci, assise près du roi, entourée d'une cour éblouissante, jouissait du triomphe d'Esther. Madame de Sévigné était là, radieuse, et exprimant des "louanges sourdes et bien placées qui n'étaient pas sous les fontanges de toutes les dames."

Madame de Brinon se glissa derrière madame de Maintenon et lui parla tout bas. Celle-ci se leva.

"Où va Votre Solidité ?" demanda le roi.

"Je reviens à l'instant," dit-elle. "On me veut dire un mot." Elle sortit vite, et entra dans le dortoir des vertes, où Thierry l'attendait, Il la salua.

"Madame," dit-il, "voici un message pressé de la reine d'Espagne." Et il lui remit les tablettes cachetées par Luca Giordano. Madame de Maintenon lut, cacha les tablettes dans sa robe; puis, joignant les mains, elle dit à demi-voix : "Que Dieu protège la reine !"

Puis elle congédia le messager en lui donnant rendez-vous pour le lendemain à Versailles, et rentra dans la salle au moment où allait commencer le dernier acte d'*Esther*.

En revenant à Versailles aux flambeaux, madame de Maintenon dit au roi qu'elle avait reçu de bonnes nouvelles d'Espagne. Le roi y fit peu d'attention. Il ne songeait qu'à louer *Esther* et les chœurs ravissants qu'il venait d'entendre.

Mais, en rentrant au château de Versailles, un courrier, qui arrivait à franc étrier, remit au roi un paquet cacheté aux armes d'Espagne. Louis XIV ouvrit et jeta un cri. Cette lettre annonçait la mort de Marie-Louise d'Orléans !

"La jeune reine d'Espagne est morte en deux jours par de grands vomissements," écrit madame de Sévigné à madame de Grignan. "Cela sent bien le fagot."

La cour prit le deuil, et les représentations d'*Esther* ne furent reprises que l'année suivante.

Bien avant cette époque, le roi d'Espagne, contraint par les sollicitations de ses sujets, s'était remarié. La princesse Marie de Neubourg ne lui donna pas d'enfants, et il n'oublia jamais Marie-Louise d'Orléans. Il vécut encore dix ans, toujours languissant ou malade, et, pendant cette longue agonie, vit les cours de l'Europe se disputer sa succession, partager d'avance ses Etats, et l'accabler d'intrigues et de sollicitations. Ne cherchant que le bien de ses peuples, et docile aux conseils de la princesse française qu'il avait aimée, Charles II légua secrètement le trône d'Espagne au petit-fils de Louis XIV.

Peu de temps avant de mourir, Charles II du haut d'un balcon

de l'Escurial, vit passer un mendiant, qu'il lui sembla reconnaître. Il le fit appeler. C'était Thierry, blanchi et courbé par l'âge. " Te voilà donc revenu, pauvre vieillard ! " lui dit le roi. " Qui l'amène en Espagne, dis-moi ? "

" Hélas ! dit le mendiant, " je ne sais. J'étais dans un hospice, et madame de Maintenon m'y faisait servir comme un prince ; mais je m'ennuyais. Je suis allé à Saint-Cloud. Là, j'ai pensé à la princesse ; et puis, je ne sais comment, j'ai pris le chemin du Midi et, tout doucement, je suis arrivé ici. Il me semblait que je la reverrais ! "

Et il se mit à pleurer comme un enfant.

" Viens," dit le roi, " viens avec moi, Thierry : je veux te conduire au tombeau de la reine ! "

" Sire," s'écria le mayordome, qui ne quittait pas plus le roi que son ombre, " Votre Majesté ne fera pas cette imprudence : les caveaux de l'Escurial sont glacés. "

" Ma main l'est déjà," dit Charles II. " Touche-la, *senor duc* : Mais je suis encore roi, et tu m'obéiras. Allons ! "

Le roi se rendit à l'église et descendit dans la crypte. Il ordonna d'allumer des torches et fit ouvrir le cercueil royal. Les assistants frémisèrent.—Charles II souleva lui-même le linceul qui recouvrait le corps embaumé avec soin et revêtu d'habits précieux. Il baisa la morte au front et lui dit : " Au revoir, chère princesse ! je viendrai vous tenir compagnie avant un an. " Puis il voulut que Thierry s'approchât et regardât ce qui restait en ce monde de Marie-Louise d'Orléans.

Et, fondant en larmes, le roi et le mendiant ne s'éloignèrent qu'après avoir vu refermer le tombeau de la reine.

Au commencement de novembre 1700, Thierry assista aux funérailles du roi d'Espagne, et, bientôt après aux fêtes de l'avènement de Philippe V.

Il voulut revoir la France, et se remit en chemin. Mais la fatigue l'obligea de s'arrêter. Recueilli par de bons religieux dans un couvent d'Iran, le mendiant de la reine mourut avant d'avoir franchi les Pyrénées.

Mme Julie LAVERGNE.

FIN DU MENDIANT DE LA REINE

OUVRAGES DE M. L'ABBÉ LARFEUIL,

Vicaire général de Sens, supérieur des dames augustines.

Le quart d'heure pour Dieu. Considérations en forme de méditations pour chaque jour de l'année sur les grandes vérités de la foi, les devoirs du chrétien, les obstacles au salut, les moyens de sanctification, 5e édition, revue, corrigée et augmentée. Ouvrage approuvé par Mgr l'archevêque de Sens et Mgr l'évêque de Coutances, 2 b. vol. in-12 chac. 700 p., orn. de grav. sur acier, papier glacé, \$1.75

Suite au quart d'heure pour Dieu. Considérations pour tous les dimanches et les principales fêtes de l'année, 3e édition. 1 beau vol. in-12.....75 cts

OUVRAGES DE M. L'ABBÉ LARFEUIL.—SUITE.

Le quart d'heure pour Marie, ou nouveau mois de Marie. Considérations et méditations, suivies chacune de trois histoires, anecdotes ou traits édifiants, pour tous les jours du mois. Huitième édition, revue et augmentée. 1 vol. in-12, orné d'une gravure sur acier, papier glacé.....75 cts

Le quart d'heure pour saint Joseph, Considérations pour tous les jours du mois de mars, suivies d'une pratique et d'une histoire pour chaque jour. 1 volume in-12, orné d'une gravure sur acier,.....75 cts.

La femme à l'école de Marie à tous les âges et dans toutes les conditions de la vie. 2^e édit., complètement refondue. 1 beau vol. in-12, grav. sur acier, 75c.

La jeune fille à l'école de Marie, pour faire suite à la *Femme à l'école de Marie*. 1 joli vol. in-12.....75 cts

CATALOGUE GENERAL

(Suite)

OUVRAGES SUR SAINT-JOSEPH

Année miséricordieuse de St Joseph, contenant pour tous les jours de chaque mois un trait de la puissance de ce grand patriarche ; par le R. P. Huguet, S. M. In-12, 63 cts ; relié 88 cts.

Joseph le plus aimé et le plus aimé des hommes ; par le P. Cornet, de la compagnie de Jésus. Nouvelle édition, enrichie de notes et appropriée à l'état actuel de la dévotion à S. Joseph ; par un prêtre du diocèse de Tournai. In-18, 30 cts.

Le quart d'heure pour saint Joseph, considérations pour tous les jours du mois de mars, suivies d'une pratique et d'une histoire pour chaque jour. In-12, 75 cts.

Mois (le) de saint-Joseph, à l'usage des séminaristes et du clergé, par le R. P. X. Deidier, missionnaire du Sacré-Cœur. In-32, 20 cts.

Mois de saint Joseph, composé de trois neuvaines et un triduum pour tous les jours du mois de mars, par le R. P. Al. Lefebvre, S. J. In-18, 63c. ; rel. 88c.

Mois de saint Joseph, d'après l'encyclique de Léon XIII, *Quamquam pluries*, par M. l'abbé G. de Bessonies. In-18, 20 cts ; relié 40 cts.

Mois de saint Joseph, le premier et le plus parfait des adorateurs, par le R. P. Eymard. In-18, 25 cts.

Mois de saint Joseph, ou méditations pratiques, pour chaque jour du mois de mars, par M. l'abbé Berlioux, 15^eème édition. In-18, 35 cts.

Mois de saint Joseph, par Don Sarda y Salvany. In-18, 25 cts.

Nouveau mois de saint Joseph, ou saint Joseph dans ses rapports avec Marie, Jésus et l'Eglise, par M. l'abbé Gaignet. in-18, 38 cts.

Petit bouquet à saint Joseph, ou courtes visites pour chaque jour du mois, par le R. P. Bouvy. In-18, 5 cts.

Petit mois de saint Joseph, par l'auteur des *Paillettes d'Or*. In-64, 5 cts chaque, 40 cts la douz., \$3.00 le cent.

Recueil de prières et de pieuses pratiques en l'honneur de saint Joseph, A. M. D. G. In-18, 60 pages, 15 cts.

Saint Joseph avocat des causes désespérées, nouvelles relations des faveurs spirituelles et temporelles obtenues par la toute-puissante médiation de ce glorieux patriarche, par le R. P. Huguet. In-12, 50 cts ; relié 75 cts.

TABLE DES MATIÈRES

DU

DEUXIÈME VOLUME

A

Allemagne et la Réforme (L').....	762
A nos abonnés.....	649
Avent (Premier dimanche de l'), par l'abbé Gaussens.....	569

B

Bibliothèque canadienne (Petite).....	542
Bibliothèque paroissiale (Petite).....	118
Bibliothèque pratique de l'abbé Jouve.....	82, 710
Bulletin... 1, 33, 65, 97, 129, 161, 193, 269, 321, 353, 385, 425, 457, 489, 521, 553, 575, 618, 650, 681, 713,	745

C

Canada ecclésiastique (le).....	738
CATALOGUE GÉNÉRAL : Ecriture Sainte.....	205
Hagiographie, biographie, etc.....	642
Ouvrage sur Saint-Joseph.....	776
Philosophie, Théologie, etc..	345, 379, 417
Sermonaires, instruction religieuses, catéchismes, etc.....	451, 485
Vie religieuse, Etat ecclésiastique, méditations, etc.....	517, 556, 579
Catéchisme et première communion.....	180

Cimetières (Des) ou dortoirs de la mort.....	514
Clocher d'Harfleur (Le).....	216, 251, 281, 313, 333
Compendiam theologiæ moralis.....	534
Conférences du P. d'Argentan.....	107
Conférences de N.-D. de Paris, par Mgr d'Huls.....	128
Confession (La), par le R. P. Félix.....	597, 628, 666, 693
Constitutions (Les) du Concile du Vatican, (<i>suite</i>)....	6, 40, 99
	136, 197, 356, 387, 427, 459, 493, 424, 554, 588,
	617, 652, 685, 750

D

Denier des Carmélites (Le).....	32, 224, 584
Dévotion à la Sainte Vierge.....	114
Dona Felippa.....	53
Du nombre des élus.....	145
Durée du purgatoire.....	530

E

Ecoles du Manitoba (les).....	578
Excellence de la vertu.....	273
Excellence de l'homme.....	501

F

Fiordillino, par Mme Julie Lavergne.....	120, 156
--	----------

G

Grâce (La) du dernier moment.....	155
-----------------------------------	-----

H

Henriette de Laubespine.....	120, 156
Histoire de la Passion, par M. Abel Gaveau.....	24

Histoire d'une âme sanctifiée par le rosaire.....	511
Histoire d'une dentelle.....	605, 637
Hopital de Bruges (L').....	408

J

Jeune homme chrétien (Le).....	561
--------------------------------	-----

L

Le Crapaud et les abeilles.....	144
Le Pater et l'Ave.....	475
Lettre encyclique de Léon XIII (<i>Rerum Novarum</i>).....	225, 257
L'honneur, par Hervé-Bazin.....	171

M

Madame du Bourg.....	365
Mal des Passions (Le), par le R. P. Félix, S. J.....	15
Masque d'Or (Le) par Madame Lavergne.....	183
Mendiant de la reine (Le).....	674, 703, 732, 771
Mois de Marie de Notre-Dame du Saint Sacrement.....	112

N

Notre pain quotidien, par le Vén. Falconi.....	71, 169
Nouveau cours d'histoire naturelle.....	302
Nouveau manuel de chant liturgique.....	395

O

On ne prie jamais en vain.....	192
Ouvrages de l'abbé Larfeuille.....	775
Ouvrages recommandés.....	739

P

Partie Légale.....	26, 50, 79, 113, 150, 177, 213, 278, 323, 405, 440, 478, 509, 535, 578, 602, 671, 700, 727,	759
Passion de Notre-Seigneur, par P. d'Hauterive.....		43
Pauvre Jacques, par Mme Julie Lavergne.....		89
Péchés de la langue.....		224
Plaisant rêve d'un moine.....		730
Piscine de la Pénitence (La).....		89
Première communion d'Imelda.....		208
Prônes liturgiques... 11, 101, 140, 165, 239, 295, 360, 391, 431, 464, 497, 526, 556, 593, 624, 661, 689, 723,		754
Psaumes du Breviaire (les).....	3, 35, 68, 132, 163, 196,	292

Q

Que cette vie est remplie de misère.....		532
Quelques signes de notre Prédestination.....		96

R

Religion du combat (La).....		154
Retraite (De la), par Mgr Gay.....		372, 400

S

Salut (Le).....		105
Sort du mauvais arbre.....		435

T

Terribles punitions, par Louis Veuillot.....		29
--	--	----

U

Une nuit pendant la fronde.....		442, 478
---------------------------------	--	----------

V

Vivez ainsi, par Seb. Kneipp.....		769
Visites au Saint Sacrement (les).....		325